



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### pesticides

Question écrite n° 78899

#### Texte de la question

M. Raymond Durand attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la réduction des pesticides dans l'agriculture. En effet, la récente étude Ecophyto démontre la possibilité de réduire de près de 30 % l'utilisation des pesticides sans conséquence sur les marges des exploitants. Il souhaiterait savoir quels sont les objectifs du Gouvernement sur cette question qui préoccupe nos concitoyens et sur les mesures envisagées pour inciter, tout en protégeant les agriculteurs, le développement d'une agriculture durable dans le respect des exploitants, des consommateurs et de notre environnement.

#### Texte de la réponse

Le plan Ecophyto 2018 a été construit avec l'objectif de réduction de 50 % de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en dix ans, si possible. Ce plan d'action a été élaboré par un groupe d'experts issus de toutes les parties prenantes, administrations, organisations non gouvernementales, professionnels, instituts techniques, représentants de la recherche ou de l'évaluation. L'atteinte de l'objectif se fera en deux temps : la diffusion immédiate des connaissances existantes et des pratiques économes en produits phytopharmaceutiques doit permettre d'ores et déjà d'en réduire l'utilisation, et ensuite le développement de la recherche et de l'expérimentation doit contribuer à atteindre l'objectif fixé. Le plan Ecophyto 2018 est la boîte à outils nécessaire à l'amélioration de l'utilisation et à la réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques. Le travail est engagé depuis plus d'un an pour mettre en oeuvre les différents axes du plan au niveau national et dans chaque région, au plus près du terrain. Parmi les différentes actions d'ores et déjà engagées, trois volets sont particulièrement avancés : en matière d'épidémiologie-surveillance, plus de 1 500 bulletins de santé du végétal ont déjà été publiés ; ils permettent aux agriculteurs de connaître la situation phytosanitaire du territoire, limitant ainsi le recours aux produits phytopharmaceutiques. Le réseau couvre plus de 8 000 parcelles sur l'ensemble du territoire, et plus de 2 700 observateurs agissent sur le terrain. Ces bulletins constituent un outil de travail pour les acteurs du conseil. Un réseau de fermes de démonstration est en place sur près de deux cents exploitations agricoles dans quatorze régions, un déploiement national à environ 1 000 fermes est prévu au second semestre 2010. Ce réseau vise à diffuser les bonnes pratiques connues et à collecter des références, et sera renforcé par un réseau d'expérimentation. Il est complété par un réseau de lycées agricoles : vingt-trois sont déjà engagés, ils seront quarante d'ici à la fin 2010. La certification et la professionnalisation du secteur agricole et non agricole (hors amateurs) est en cours : les premiers Certiphyto vont être remis, dans le cadre de l'expérimentation du dispositif lancé en décembre 2009. Sur la période 2009-2010, plus de 2 700 formations ont déjà eu lieu, ce qui aura permis d'ici à décembre 2010 de former plus de 20 000 stagiaires.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Raymond Durand](#)

**Circonscription :** Rhône (11<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 78899

**Rubrique** : Produits dangereux

**Ministère interrogé** : Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire** : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 18 mai 2010, page 5440

**Réponse publiée le** : 27 juillet 2010, page 8292